Envoyé en préfecture le 01/09/2026
Reçu en préfecture le 01/09/2026
Publié le
ID : 022-212202949-20260828-2026_08_01-DE

SAINT-GILLES-PLIGEAUX

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GILLES-PLIGEAUX

Séance du 28 août 2026
20 heures 00 minutes

PRESENTS : Gildas GUYADER, Jacques TROËL, Jean-Philippe SEGUIN, Katy COSQUER, Eline LE GUYADER, Claudine CAUMONT, Vincent LE PROVOST, Stéphanie LE MENER, Kévin LE COËNT

ABSENTS EXCUSES : Emmanuelle MARESCA, Maxime LE LEPVRIER,

Secrétaire de séance : Katy COSQUER

Date de la convocation : 20 août 2026

2026-08-01 Sollicitation du label « Patrimoine Rural de Bretagne »

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil que la commune de Saint-Gilles-Pligeaux est riche de monuments historiques classés ou non et que depuis plusieurs années elle prend soin et valorise ses monuments :

- Réfection de l'église et de ses catafalques
- Réfection de la Chapelle Saint-Laurent
- Mise en valeur des menhirs de Kergornec avec la Région Bretagne et le Pays COB dans le cadre de Coup de Cœur archéo, et installation (à venir) d'une table d'orientation
- Mise en valeur des fontaines jumelles du bourg
- Achat de l'ancien tribunal pour y loger un musée

Dans ce contexte de valorisation, m. le maire trouve pertinent de candidater pour obtenir le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ».
Il précise que cette association a été créée en 1987 sur le constat que l'habitat rural est une richesse mais qu'il est menacé : elle s'est donnée pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine tout en respectant le caractère de l'architecture d'origine, de sensibiliser et informer la population à la restauration du patrimoine bâti, d'animer par la mise en place de circuits d'interprétation, d'expositions culturelles, artisanales et artistiques et enfin de promouvoir toute activité nouvelle susceptible d'assurer un développement économique, touristique et culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE de solliciter le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne ».**
- **AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Le maire
Gildas GUYADER